

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 4,

Vu le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, articles 7, 8, 12,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 20 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2022-12-G du 28 juin 2022 portant liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;

Considérant que l'arrêté du 28 juin 2022 susvisé est entaché d'une erreur matérielle, qu'il convient ainsi de le modifier en ce qu'il fait état de l'ouverture de 5 postes de Rédacteur Principal 2ème classe ;

Considérant, compte tenu de ce qui précède, que les 6 postes ouverts dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sont effectivement répartis ainsi qu'il suit :

- 1 poste de Rédacteur Principal 2ème classe
- 5 postes de Rédacteur

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne est établie comme suit :

Grade de Rédacteur Principal 2e classe :

Mme DIDIER Sandrine Adjt Administratif Principal 1e cl **CCAS DE SAINT DIE DES VOSGES**

Grade de Rédacteur :

Mme AUBERT Patricia	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de BRUYERES
Mme GRANDCOLAS Christine	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de PLAINFAING
Mme GREMILLET Delphine	Adjt Administratif Principal 1e cl	Communauté de communes BRUYERES VALLONS DES VOSGES
Mme JEANMAIRE Maud	Adjt Administratif Principal 1e cl	Mairie de NEUFCHATEAU
Mme THIERY Corinne	Adjt Administratif Principal 1e cl	THULLIERES + PROVENCHERES LES DARNEY + FRENOIS

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-12-G du 28 juin 2022

Article 3 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

Fait à Epinal, le 08 juillet 2022
Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont

REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

40_IN-088-26880030-20220708-2022_15_G-R